

COMMUNE DE CASTELSARRASIN

(TARN-ET-GARONNE)

Année 2017
1^{ère} séance

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2017

L'An deux mille dix-sept et le neuf du mois de février (**09.02.2017**) à 18h30, le Conseil Municipal de CASTELSARRASIN, convoqué le 3 février 2017, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS.

ETAIENT PRESENTS :

M. BESIERS J-Ph. - Mme ROBIN N. - M. REMIA A. - Mme BAJON-ARNAL J. - M. KOZLOWSKI E. - Mme HURREAU-SAUVET N. - M. PONS M. - Mme CARDONA M. - Mme CAMPOURCY V. - MM. BENECH R. - DAL CORSO M. - LANNES S. - LALANE J-A. - Mmes QUEVAL G. - TRESSENS Ch. - M. IMBERT J-P. - Mmes DULUCQ M. - PECCOLO M-Ch. - MM. FERVAL J-Ph. - FRANCERIES Ph. - Mme AUGÉ C. - M. ANGLES A. - Mme GAMBARA C. - M. FOURMENT M. - Mmes COCULA V. - MALVESTIO M. (à partir de la question n° 8)

ABSENTS REPRESENTES :

M. COSTES Th. qui a donné procuration à M. PONS M.
Mme RIEDI S. qui a donné procuration à Mme CARDONA M.
Mme BETIN N. qui a donné procuration à Mme CAMPOURCY V.
Mme FERNANDEZ F. qui a donné procuration à Mme PECCOLO M-Ch.
M. CHAUDERON B. qui a donné procuration à Mme COCULA V.
Mme MALVESTIO M. qui a donné procuration à Mme HURREAU N. (jusqu'à la question n° 7)

ABSENTS EXCUSES :

M. DURIEU M. - M. BONNEVIE J-P.

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.
Madame CAMPOURCY Véronique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

AFFICHAGE EN MAIRIE DE CASTELSARRASIN, LE 15 FEVRIER 2017



.../...

APPEL NOMINAL

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, **Madame Véronique CAMPOURCY**, Secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2016

Approuvé à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 02/2017-1

Convention de partenariat avec la Société QUATERBACK définissant les modalités d'organisation pour l'accueil d'une étape des Masters de Pétanque 2017

- Approbation et autorisation de signature

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention à intervenir pour la prestation d'accueil d'une étape des Masters, moyennant le coût de 32.500 € HT (39.000 € TTC), payable selon les modalités suivantes :
 - o un acompte de 16.250 € HT (19.000 € TTC) le 31 mai 2017 ;
 - o le solde, soit la somme de 16.250 € HT (19.000 € TTC) le jour de la compétition ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention mentionnant les obligations respectives des deux parties, étant précisé que celle-ci prendra effet à compter de la signature par les deux parties.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 02/2017-2

Convention de partenariat entre le Centre d'Action Médico-Social Précoce (CAMSP) « L'Escabelle » et la Commune de Castelsarrasin

- Approbation et autorisation de signature

Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat à intervenir avec le CAMSP « L'Escabelle » (Antenne de Castelsarrasin, Rue de la Mouline 82100 Castelsarrasin) et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 02/2017-3

Convention d'objectifs relative à l'exécution du programme « Management de Centre-Ville et Gestion de Territoire » - Octroi d'une subvention FISAC

- Approbation et autorisation de signature

Le Conseil Municipal approuve la convention d'objectifs et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 02/2017-4

Convention de servitudes avec la Société ENEDIS relative à la construction d'une ligne électrique souterraine de 400 volts située Rue de la Paix

- Approbation et autorisation de signature

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention de servitudes à intervenir entre la Société ENEDIS et la Commune de Castelsarrasin pour les travaux précités et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ;
- d'autoriser la Société ENEDIS (ERDF Nord Midi-Pyrénées, 22 Bd de la Marquette, BP 20301, 31003 Toulouse cedex) à effectuer les travaux nécessaires à ces installations et à leur entretien, à ses frais.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 02/2017-5

Convention de servitudes et convention de mise à disposition avec la Société ENEDIS sur parcelle communale CM n° 162 sise au lieudit « Ressayre »

- Approbations et autorisations de signature

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les conventions de servitudes et de mise à disposition à intervenir entre la Société ENEDIS et la Commune de Castelsarrasin, pour les travaux précités et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ;
- d'autoriser la Société ENEDIS (ERDF Nord Midi-Pyrénées, 22 Boulevard de la Marquette, BP 20301, 31003 Toulouse Cedex) à effectuer les travaux nécessaires à ces installations et à leur entretien, à ses frais.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 02/2017-6

Remplacement de la climatisation salle des fêtes Jean Moulin, pose d'une climatisation au local des archives, 3^{ème} étage du bâtiment « Mairie » et réfection de la passerelle du Canal

- Autorisation de dépôt et de signature des déclarations préalables de travaux

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire :

- à déposer les déclarations préalables de travaux nécessaires à la réalisation des travaux pour les trois projets précités ;
- à signer tous les actes découlant de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 02/2017-7

Annulation et remplacement de la délibération n°11/2016-12 du 14 novembre 2016 relative à la modification du tableau des effectifs – créations et suppressions d'emplois

Le Conseil Municipal décide :

- d'annuler la délibération n° 11/2016-12 en date du 14 novembre 2016 ;
- d'approuver les propositions ainsi que leurs modalités d'application ;
- de charger Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires aux modifications.

Adoptée par 26 voix pour

Et 5 abstentions (M. ANGLES, Mme GAMBARA, M. CHAUDERON, M. FOURMENT, Mme COCULA)

DELIBERATION N° 02/2017-8

Don de jours de repos à un agent public parent d'un enfant gravement malade

Le Conseil Municipal décide:

- d'accepter les propositions ;
- de charger Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 02/2017-9

Retrait de la création d'un emploi d'Avenir pour le service Régie Culturelle et création d'un emploi d'Avenir pour le service Bâtiments

- Approbation et autorisation de signature

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le retrait de la création d'un emploi d'Avenir pour le service Culturel, approuvé le 19 décembre 2016 ;

- d'approuver la création d'un emploi d'Avenir pour le service Bâtiments aux conditions suivantes :
 - un poste en Contrat d'Avenir :
 - Horaires hebdomadaires : 35 heures
 - Rémunération : SMIC horaire (9,76 euros au 1^{er} janvier 2017)
 - À compter du 1^{er} mars 2017
 - Durée du contrat : **36 mois**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat individuel susvisé à intervenir et à solliciter les diverses aides réglementaires.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 02/2017-10

Convention de groupement de commandes entre la Commune de Castelsarrasin et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la ville de Castelsarrasin

- Approbation et autorisation de signature

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention à intervenir.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 02/2017-11

Suspension de la clause d'intéressement au marché d'exploitation des installations thermiques et aérauliques des bâtiments communaux – P1+ P2+P3 pour le site du Gymnase Flamens

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la suspension de la clause d'intéressement au titre de l'année 2015-2016 pour le Gymnase Flamens et de renoncer à l'indemnité correspondante pour un montant de 8.777,90 euros HT ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à notifier cette décision à la société SPIE Sud-Ouest.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 02/2017-12

Travaux de rénovation de l'éclairage public 2017

- Demande de subvention

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le programme de l'opération de rénovation de l'éclairage public 2017 et son plan de financement ;
- de solliciter une subvention de l'Etat, à hauteur de 356.925,10 € HT ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution des présentes et à signer tous les actes nécessaires.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 02/2017-13

Travaux de rénovation de la Maison de Quartier du Gravil – Tranche complémentaire

- Demandes de subventions

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le programme de l'opération et son plan de financement ;

- de solliciter les subventions correspondantes, à savoir :

Europe (LEADER)	29.952,00 €	11.70 %
Etat	144.128,00 €	56.30 %
Département (au titre du Contrat Régional Unique)	30.720,00 €	12,00 %

- d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution des présentes et à signer tous les actes nécessaires.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 02/2017-14
Réhabilitation des cantines scolaires

- Demandes de subventions

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le programme de l'opération et son plan de financement ;
- de solliciter les subventions correspondantes :
 - Etat..... 93.531,55 € HT
 - Département.....120.254,85 € HT
- d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution des présentes et à signer tous les actes nécessaires.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 02/2017-15
Travaux de modernisation et de mise aux normes de l'Abattoir municipal

- Demande de subvention

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le programme de l'opération et son plan de financement ;
- de solliciter la subvention correspondante, à savoir :
 Département (au titre du CRU).....8.440,92 € (12 %)
- d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution des présentes et à signer tous les actes nécessaires.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N°02/2017-16
Demandes de remise gracieuse de pénalités

Le Conseil Municipal décide d'accorder les remises gracieuses des pénalités de retard pour les montants suivants :

- 49 € à Madame et Monsieur Christophe et Sophie DELBES ;
- 153 € à Madame et Monsieur Mohamed KARAFI ;
- 125 € à Madame et Monsieur Thierry PUNCH.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 02/2017-17**Subventions à l'Association « Espace Loisirs »**

- Solde de la subvention 2016
- Subvention exceptionnelle

Annulation et remplacement de la délibération n°18 du 19 décembre 2016

Le Conseil Municipal décide :

- d'annuler la délibération n° 18 du 19 décembre 2016 ;
- d'attribuer à l'Association « Espace Loisirs » le solde de la subvention 2016, pour un montant de 25.305,99 €, sur la base des modalités définies par la délibération du 3 juin 2010 ;
- d'attribuer à cette même association une subvention exceptionnelle de 13.534,01 €.

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 02/2017-18**Subventions aux Associations**

- Acompte sur subvention 2017 pour l'Association « CAC Tennis » (Tennis Club de Castelsarrasin)

Le Conseil Municipal décide de verser, à titre d'acompte sur la subvention 2017, la somme de 4.000 € à l'Association « CAC Tennis » (Tennis Club de Castelsarrasin).

Adoptée à l'unanimité des votants

DELIBERATION N° 02/2017-19**Débat d'Orientation Budgétaire 2017**

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2017, conformément à l'Article L.2312-1 du C.G.C.T.

Dit que la totalité des éléments du Débat d'Orientation Budgétaire fera l'objet d'une transmission au Président de la Communauté de Communes Terres des Confluences, conformément à l'Article 107 de la Loi NOTRe.

Dit que les documents de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire feront l'objet d'une mise en ligne sur le site Internet de la Commune, conformément à ce même article et au décret n° 2016-834 du 23 juin 2016.

INFORMATION : COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

LEVEE DE LA SEANCE A 20H17